CODE DE VIE

C'est un plaisir de t'accueillir à l'école L'Eau-Vive. Nous te présentons notre code de vie dans le but de rendre ton parcours scolaire le plus agréable possible.

Le personnel de l'école s'engage à intervenir en tout temps, avec vigilance et bienveillance, pour assurer un milieu sain, sécuritaire et propice aux apprentissages.

Notre code de vie s'appuie sur les valeurs suivantes : sécurité, civilité, respect du milieu, sens de la responsabilité et saines habitudes de vie.

Dans notre école, toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

(L.I.P. Art.13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2)

VIOLENCE

«Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique.»

(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a.2.)

APPLICATION DU CODE DE VIE

Le code de vie s'applique dans toutes les activités et les lieux de l'école (salles de classes, locaux du service de garde, corridors, bibliothèque, gymnase, etc.) ainsi que dans le transport scolaire, les sorties et lors des activités parascolaires. Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

Les casiers sont prêtés aux élèves, ils demeurent la propriété de l'école. Les autorités scolaires peuvent en tout temps fouiller le casier pour en vérifier le contenu.

L'utilisation du téléphone cellulaire, d'une tablette, d'écouteurs, d'une montre intelligente ou de tout autre appareil mobile personnel pouvant communiquer avec ou accéder à internet est interdite du début jusqu'à la fin du jour de classe, autant sur les terrains et dans les bâtiments de l'école qu'à l'extérieur de ceux-ci lors d'activités scolaires.

L'élève ne devrait pas, entre 7 h 00 et 18 h 00, être en possession d'un appareil électronique à l'école. Si c'est le cas, cet appareil doit demeurer dans son sac à dos ou dans un lieu jugé sûr par l'adulte en autorité.

Cette règle s'applique en tout temps, sauf si la direction décide de la modifier pour une situation particulière (intentions pédagogiques, sortie ou voyage scolaire, compétition, journée pédagogique, etc.). Dans ce cas, elle informe les élèves et les parents par écrit ou mandate la personne en autorité pour le faire.

Le règlement ne s'applique pas pendant le transport scolaire.

L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSMB et son personnel ne peuvent être tenus responsables.

CODE DE VIE
École l'Eau-Vive

Sécurité
État d'esprit d'une personne ou d'un groupe qui se sent tranquille, rassuré, en confiance, à l'abri du danger.

J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres.

Comment ?

- Je me déplace calmement et en marchant.
- Je demeure assis en tout temps dans l'autobus, sauf lorsque vient le moment pour moi de descendre.
- Je choisis l'endroit approprié pour le jeu ou l'activité que je pratique.
- Je demande la permission pour quitter le groupe.



Ainsi j'apprends :

- à développer mon jugement.
- à suivre les règles de sécurité.
- à évoluer dans un milieu dans lequel je me sens bien.

Civilité
Traiter avec soin les personnes qui m'entourent.

Je respecte les adultes et les élèves dans mes gestes et mes paroles.

Comment ?

- Je règle mes conflits par la communication.
- Je m'exprime avec calme et courtoisie.
- Je suis à l'écoute de l'autre; j'écoute les autres.
- Je respecte le droit de parole de chacun.
- Je dis la vérité
- J'applique les consignes demandées par l'adulte.



Ainsi j'apprends :

- à créer un milieu de vie agréable et harmonieux.
- à exprimer mes émotions de façon polie et adéquate.

Respect du milieu
Prendre soin de ce qui m'entoure.

Je garde le mobilier, le matériel et les lieux propres et en bon état.

Comment ?

- Je jette les déchets aux endroits prévus à cet effet.
- Je remets l'objet utilisé dans le même état que lorsque je l'ai pris.
- Je prends soin de tout le matériel, qu'il m'appartienne ou qu'il me soit prêté.



Ainsi j'apprends :

- à reconnaître la valeur des choses.
- à me sentir bien dans mon environnement.

CODE DE VIE
École l'Eau-Vive

Sens de la responsabilité

Faire face à mes obligations, remplir mes devoirs et porter les conséquences de mes actes et de mes choix.

J'utilise mes forces pour relever mes défis.

Comment ?

- Je reconnais mes forces.
- J'utilise les stratégies enseignées.
- J'accepte de faire des erreurs.

Ainsi j'apprends :

- à développer ma capacité à fournir des efforts.
- à vivre des succès et à me faire confiance

Je m'engage dans ma vie scolaire .

Comment ?

- Je suis présent à l'heure et à l'endroit prévu.
- Je fais le travail demandé et le remets dans les délais prévus.
- J'apporte le matériel requis pour mes activités scolaires.
- Je demande et accepte l'aide.

Ainsi j'apprends :

- à développer mon autonomie.

Saines habitudes de vie

J'adopte des habitudes qui favorisent l'équilibre entre mon bien-être physique, psychologique.

J'apprends à mieux me connaître pour me sentir bien.

Comment ?

- Je m'ouvre aux nouvelles idées et aux activités qui me sont proposées.
- Je communique mes besoins.
- Je profite des moments opportuns pour dépenser mon énergie.
- J'ai une bonne hygiène.

Ainsi j'apprends :

- à me sentir bien dans mon corps et dans mon esprit.

MESURES DE SOUTIEN ET CONSÉQUENCES POSSIBLES

Dans le but d'assurer le respect du code de vie et ainsi d'offrir un milieu sain et sécuritaire pour tous, l'école a prévu des mesures de soutien et des conséquences possibles à la suite d'un manquement.

L'application des mesures de soutien, de conséquences éducatives et des sanctions est déterminée en fonction de la nature, de la gravité, de la fréquence et de la récurrence des manquements, selon une approche graduelle qui considère le profil de l'élève.

Les mesures de soutien et les conséquences proposées n'apparaissent pas nécessairement dans l'ordre dans lequel elles seront appliquées.

Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux autorités concernées (ex.: direction, DPJ, police, parents).

Les mesures de soutien et les conséquences proposées n'apparaissent pas nécessairement dans l'ordre dans lequel elles seront appliquées.

Mesures de soutien	**Conséquences éducatives**
• Soutien au développement des habiletés sociales et à la réalisation d'une activité réparatrice, le cas échéant • Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève • Mise en place d'un plan d'intervention • Participation à des cercles de discussion et à des séances de médiation • Communication régulière entre l'école et la maison • Rencontre avec les éducatrices spécialisées (TES) • Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école) • Rencontre avec des intervenants externes (CLSC, policiers sociocommunautaires, etc.) • Etc.	• Avertissement (verbal ou écrit) • Réflexion écrite • Retrait de privilège • Geste réparateur / excuses verbales ou écrites • Travaux communautaires en lien avec le geste • Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement • Retrait de l'appareil mobile personnel • Réparation ou remplacement d'un bien endommagé • Retenue pendant ou après les heures de cours • Suspension interne ou externe avec mesures de soutien • Expulsion de l'école* • Etc. *Mesure exceptionnelle impliquant les autorités compétentes du CSSMB.

Engagement

J'ai lu les éléments du code de vie de l'école, je le comprends et j'ai discuté du contenu avec mes parents. Je m'engage à respecter les éléments du code de vie pour faire en sorte que l'école L'Eau-Vive soit un lieu d'apprentissage respectueux et sécuritaire pour tout le monde.

Signature de l'élève : _____

Date : _____

J'ai lu et discuté du code de vie avec mon enfant. Comme parent/tuteur, je m'engage à appuyer l'école et mon enfant dans leurs efforts pour que l'école L'Eau-Vive soit un environnement respectueux, sain et sécuritaire pour tous.

Signature d'un parent/tuteur : _____

Date : _____